

Module I4 : Stage de spécialiste câble-grue

Descriptif du module

Collaborateurs techniques	Urs Moser/Hanspeter Weber
Version	5.0
Date	05.05.2017, approuvé par la CAQ Forêt le 15.05.2017
Prestataire du module	ibw/Bildungszentrum Wald und Holz Maienfeld, Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne

Titre	I4 – Stage de spécialiste câble-grue
Prérequis	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente, expérience professionnelle. Avant d'effectuer le stage, le candidat a suivi tous les autres modules de la formation de spécialiste câble-grue, à l'exception du module E22, ou dispose de compétences équivalentes.
Compétences visées	Le candidat est capable de développer des concepts et des projets de lignes de câble de manière autonome, de les consigner dans un rapport technique ou dans des dossiers de coupe câblée et de les présenter aux personnes concernées. En outre, il peut planifier, élaborer, préparer et conduire des engagements de câble-grue ainsi qu'évaluer les travaux réalisés et en tirer des enseignements pour de nouveaux projets.
Contrôle des compétences	<u>Pour valider le stage, le candidat doit :</u> → Produire une attestation de l'entreprise de stage et un rapport du formateur. → Rédiger un rapport de la visite mutuelle (partenariat de formation).
Niveau	3 (selon ModuQua) – 5 (selon CEC)
Cadre du stage et activités recommandées pour la mise en relation et l'approfondissement des compétences de base de spécialiste câble-grue	Au cours du stage, le futur spécialiste câble-grue doit pouvoir approfondir et mettre en relation un éventail aussi large et représentatif que possible des compétences énoncées dans le profil de qualification. Ces compétences sont détaillées dans l'annexe 1 de la directive d'application du règlement d'examen. <u>D'après le profil de qualification, le candidat est compétent pour :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer des concepts de lignes de câble qui tiennent compte des conditions locales. ➤ Concevoir, planifier et organiser un projet de lignes de câble. ➤ Préparer et organiser une coupe câblée. ➤ Diriger des collaborateurs pendant le montage, l'exploitation et le démontage de l'installation de câblage. ➤ Gérer l'entretien du matériel et identifier les dérangements, les pannes ou les avaries de l'installation. ➤ Contrôler et évaluer les travaux réalisés. Le stage est centré sur la résolution de cas concrets dans le processus de travail de l'entreprise. Les compétences développées grâce aux différents modules sont ainsi mises en relation, consolidées et soumises à une réflexion en situation réelle. <u>NB:</u> Pendant le stage, les participants peuvent réaliser la première épreuve de l'examen professionnel (travail de mémoire) et en préparer la seconde épreuve. Les consignes relatives à l'examen professionnel se trouvent dans le règlement d'examen, sa directive d'application et les notices des deux épreuves.
Lieu de durée du stage	Le stage est accompli dans l'une des entreprises reconnues par le prestataire du module. Le stage est conçu selon l'orientation objectifs-résultats. Il prend fin lorsque tous les objectifs sont atteints, mais dure au moins 3 mois.

Module I4: Stage de spécialiste câble-grue

Encadrement	<p>L'encadrement du stagiaire est assuré par le maître d'apprentissage de l'entreprise. Un appui supplémentaire peut être demandé auprès du prestataire du module. Un encadrement d'une demi-journée assuré par le prestataire du module est compris dans les frais d'inscription au module.</p> <p>La CAQ est compétente pour répondre aux questions concernant l'examen professionnel (préparation, thèmes, etc.).</p>		
Partenariat de formation	<p>En cours de stage, deux candidats spécialistes câble-grue s'associent et visitent à tour de rôle l'entreprise de l'autre candidat. Si seul un candidat spécialiste câble-grue effectue un stage, le partenariat de formation se fait avec un spécialiste câble-grue qui a déjà fini sa formation. Le prestataire du module devrait assurer cette possibilité. Lors de la visite, les candidats s'acquittent des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur l'organisation de l'entreprise et échange d'expérience sur la fonction et les tâches du spécialiste câble-grue. • Présence lors de la donnée des consignes à l'équipe de câblage ou lors d'une discussion en équipe et commentaires. • Échange d'expérience sur le déroulement du stage et les éventuels problèmes rencontrés (éléments positifs, difficultés). • Discussion sur un sujet spécialisé choisi par les candidats. 		
Reconnaissance	Condition pour l'admission à l'examen professionnel de spécialiste câble-grue		
Validité du descriptif du module	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 après la fin du stage